

Déposé le 23 nov 2011

No. : C.E.T. - 144

Secrétaire [Signature]

-----Message d'origine-----

De: [Redacted]

À: [Redacted]

À: [Redacted]

Objet: Tr: Projet loi 33

Envoyé: 13 nov. 2011 15:11

Pour info, Bon dimanche ! De : [Redacted] À : Dumas, Jocelin Envoyé :
Sun Nov 13 15:03:47 2011 Objet : Re: Projet loi 33 Bonjour Disons qu'avec les listes que la
CCQ met en ligne j'ai réussi a embaucher a l'occasion un dizaine de travailleurs qui ont osé
dire oui, le problème c'est que la plupart n'ose pas accepter l'offre d'embauche par peur de ne
plus être référé par leur syndicat. Ce matin j'ai fait une demande de référence dans une autre
région et j'ai eu une réponse juste du système concernant la disponibilité de travailleurs.
J'oeuvre dans le domaine de la mécanique industrielle et institutionnelle, plus particulièrement
en tuyauterie, plomberie etc. Le problème avec le placement syndical est que si un entrepreneur
a moins d'affinité avec le syndicat qui est majoritaire en représentativité, bien il est certain que la
référence de main d'oeuvre ne sera pas la même qu'avec un entrepreneur qui confie la gestion
de son personnel au représentant syndical, en confiant la référence de main d'oeuvre a la CCQ
les syndicats pourront référer leurs membres via le système, on assure ainsi l'impartialité du
système et plus d'équité parmi les travailleurs peu importe leur allégeance syndicale. Cela
fait plus de 35 ans que je me bat contre le placement syndical tel qu'il est appliqué
présentement. J'ai vu des travailleurs se faire refuser un poste a cause du choix de leur
syndicat... moi personnellement j'y ai goûté. Merci encore mille fois pour votre attention et bon
courage à Mme la Ministre je peux vous dire que beaucoup de travailleurs et entrepreneurs
espèrent beaucoup de ce projet de loi. Bien à vous [Redacted]

Original Message -----

From: Jocelin.Dumas@travail.gouv.qc.ca To: [Redacted] Sent: Sunday,
November 13, 2011 12:35 PM Subject: Re: Projet loi 33 Bien reçu. Merci pour vos remarques.
Combien de travailleurs avez-vous recruté par la CCQ ? De : [Redacted]
À : Dumas, Jocelin Envoyé : Sun Nov 13 08:43:07 2011 Objet : Projet loi 33 Bonjour J'ose
espérer que Mme la Ministre du travail adoptera cette loi visant a éliminer le placement syndical,
à titre d'entrepreneur j'utilise présentement le système de référence de main d'oeuvre de la
CCQ qui est en place et cela fonctionne bien. Lorsque les travailleurs n'auront plus peur des
représailles des syndicats ce système va fonctionner a merveille, et encore mieux lorsqu'ils (les
syndicats) y référeront leur main d'oeuvre. Ce projet de loi me tient a coeur et va permettre aux
petits entrepreneurs tel que moi d'oser espérer oeuvrer et progresser dans cette industrie. Merci
de me lire. Bien à vous. [Redacted]